



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
DU PUY EN VELAY**

Envoyé en préfecture le 01/07/2022

Reçu en préfecture le 01/07/2022

Affiché le

ID : 043-200073419-20220701-DEL\_CC2022\_169-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du jeudi 30 juin 2022**

**Délibération n° 19**

L'an deux mille vingt deux, le trente juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Culturel de Vals, Avenue Charles Massot, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la  
Convocation :  
vendredi 24 juin  
2022

**Étaient présents :**

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Maguy MASSE, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Madame Maryse POURRAT, Monsieur André ROCHE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN

Nombre de  
conseillers  
en exercice :  
95

Date de  
publication  
au recueil des  
actes  
administratifs :

**Ont donné procuration ou ont été représentés :**

Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Brigitte BENAT à Madame Caroline BARRE, Madame Annie BOUCHET à Madame Maguy MASSE, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Emilie MATHIEU, Monsieur William BRUN à Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Eric DUNIS à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Guy EYRAUD à Monsieur Bruno COUDERT, Madame Jocelyne FAISANDIER à Madame Dominique THOLLET, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoit GIRODET à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Madame Isabelle SEON à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Ginette VINCENT à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Monsieur Jean-François EXBRAYAT

**Absent(e)s :**

Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Laurent DUPLOMB, Madame Celine GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Marie-Pierre VINCENT

**Secrétaire de séance :** Olivier BERTRAND

La séance a été levée à : 21 H 00

Rapporteur : Jean-Paul BRINGER

Nouvel espace de stationnement de 102 places, le parking situé avenue Foch, vient compléter l'offre en parc relais proposé par la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay.

Constituant un des leviers de la politique de déplacement de la Communauté d'agglomération, il participe au transfert modal en faveur des transports collectifs et des modes doux ainsi qu'à un usage raisonné de la voiture.

Le parking « Foch » sera ouvert en fin d'année 2022. Il sera accessible aux abonnés (avec un tarif mensuel) et aux personnes de passage (avec un tarif par pas de 15 minutes).

Également, des organismes ont fait part de leur souhait de réserver des emplacements pour leurs agents, ainsi que des particuliers.

Dans ces conditions, il convient de conclure une concession d'occupation d'emplacements de stationnement sur ce parking pour les structures intéressées et aussi les particuliers qui en feraient la demande selon le modèle joint en annexe.

En contre partie, une redevance de 7 500 € Hors Taxes soit 9 000 € TTC est payable à la signature de la concession pour une durée de 15 ans.

Dans un souci de cohérence, il est proposé d'appliquer une tarification équivalente à celle des parkings du Pôle Intermodal, à savoir :

Types de tarification	Modalités	Tarifs
Tarification horaire	Stationnement payant du Lundi au vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 19h La 1ère demi-heure est gratuite	- 1 <sup>er</sup> pas de 15 minutes gratuit - 2ème pas de 15 minutes gratuit - ensuite 0,17 € Hors Taxes par pas de 15 minutes soit 0,20 € TTC
Abonnements	Mensuel	16,67 € Hors Taxes, soit 20 € TTC
	Prix de groupe 20 personnes minimum (administration, organisme ou entreprise)	13,33 € Hors Taxes, soit 16 € TTC
	Détenteur abonnement TUDIP (abonnements jeune, actif ou Senior)	8,33 € Hors Taxes, soit 10 € TTC
Carte perdue		13,33 € Hors Taxes, soit 16 € TTC

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 20/06/2022

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité, Eau et Environnement du 16/06/2022

Le Conseil Communautaire :

- AUTORISE Monsieur le Président à signer les concessions d'occupation d'emplacement de stationnement au parking Foch selon le modèle annexé à la présente délibération,

- APPLIQUE

à partir de sa mise en fonctionnement, la  
suivantes :

Envoyé en préfecture le 01/07/2022  
Reçu en préfecture le 01/07/2022  
Affiché le   
ID : 043-200073419-20220701-DEL\_CC2022\_169-DE

Types de tarification	Modalités	Tarifs
Tarification horaire	Stationnement payant du Lundi au vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 19h La 1ère demi-heure est gratuite	- 1 <sup>er</sup> pas de 15 minutes gratuit - 2ème pas de 15 minutes gratuit - ensuite 0,17 € Hors Taxes par pas de 15 minutes soit 0,20 € TTC
Abonnements	Mensuel	16,67 € Hors Taxes, soit 20 € TTC
	Prix de groupe 20 personnes minimum (administration, organisme ou entreprise)	13,33 € Hors Taxes, soit 16 € TTC
	Détenteur abonnement TUDIP (abonnements jeune, actif ou Senior)	8,33 € Hors Taxes, soit 10 € TTC
Carte perdue		13,33 € Hors Taxes, soit 16 € TTC

**VOTE : UNANIMITÉ**

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 30 juin 2022